

FO

FORCE
OUVRIERE

SIC

et des personnels
du numérique

SICDAY le 7 février 2024

Monsieur le Ministre,

**La filière SIC est en colère, et NON,
ça ne se passe pas bien!**

Nous avons une pétition de 5000 signatures pour les revendications des personnels SIC (*voir au verso*)
Avec cette légitimité le SNFOSICMI organise le SICDAY avec :

**Une manifestation à Paris le 7 février à PARTIR DE 11H
devant le Ministère de la Fonction Publique, avec cortège
vers l'Assemblée Nationale**

Un appel à la grève pour les Ingénieurs SIC

Un appel à l'absence pour les Techniciens SIC
qui n'ont pas le droit de grève

Comment faire pour ces derniers ? Poser un après-midi d'absence légale avec une demi-journée de congés, et pour ceux qui peuvent, une journée complète. Soyez absents légalement!

**VENEZ NOMBREUX à la manif, c'est le moment, c'est le
SICDAY!**

Mobilisez-vous et exprimez votre légitime colère !

Nous allons informer et solliciter toutes les directions, entités, tous les périmètres, ministères afin qu'ils soient solidaires du mécontentement de leurs agents. C'est l'affaire de tous.

Les initiatives locales seront les bienvenues, modalités en cours... Et nous demanderons aussi ce jour-là, un envoi massif de revendications par courriels aux ministères.

Agissez pour votre avenir, que vous soyez syndiqués ou pas, tous ensemble pour vos revendications.

Le temps est venu où tout le monde doit se mobiliser, c'est pour TOUS !

Nos statuts sont en danger et devenus atypiques (disparition de la catégorie C).

Nos métiers sont en danger par le remplacement des SIC par des prestataires et des contractuels précaires.

Les carrières sont en danger face aux carences de la DGAFP (revalorisations de nos grilles, des IFSE, NBI, etc.) et à la non reconnaissance de nos métiers et contraintes par nos ministres.

Constats

- rémunérations inférieures de 15% à 50% à celles du privé
- concurrence indemnitaire délétère entre ministères, et même entre filières au sein d'un ministère
- la catégorie A SIC ne reçoit que la moitié de sa revalorisation en 2023, l'autre en 2024 et rien pour sa catégorie B !
- disparité insupportable entre les grilles de rémunération des fonctionnaires SIC et le référentiel DINUM de la rémunération des agents contractuels, elle-même en retard en comparaison des évolutions salariales du marché de l'emploi
- impossibilité d'accès aux emplois de décision de la filière
- 25% de postes non pourvus en moyenne aux concours ISIC, plus de 33% après l'année de stage
- formation initiale et continue insuffisantes
- augmentation constante de la charge de travail sans augmentation des effectifs
- hausse dramatique des surmenages
- danger croissant pour la continuité des liaisons gouvernementales et des défenses contre les attaques virales et les intrusions
- aucune réelle reconnaissance des métiers, fonctions, travaux, efforts et compétences

Principales revendications

- production immédiate de la nouvelle grille indiciaire des techniciens SIC avec le maintien de l'écart de 29 points de la grille de cat. B classique, avec une rétroactivité au 1er septembre 2022
- revalorisation significative de l'IFSE des techniciens SIC à l'instar des A SIC
- revalorisation d'au moins 25% des grilles indiciaires SIC
- mesures facilitatrices pour une vraie mobilité
- augmentation des taux d'avancement au choix
- prise en compte des 2 ans supplémentaires de carrière travaillés dus à la nouvelle loi retraite, en créant un échelon de plus au sommet des grilles indiciaires
- transformation primes en points d'indice
- revalorisation rétroactive à 2022 des primes IFSE du personnel SIC dans l'ensemble des ministères par l'alignement sur le plus avantageux
- création de l'échelon sommital hors échelle B pour la grille d'ingénieur SIC permettant l'accès aux emplois fonctionnels de directions centrales
- création d'un corps des ingénieurs du numérique
- pérennisation de la certification pour le passage au grade d'ingénieur hors classe
- mise à jour sans délai de la cartographie NBI et création dans les différents périmètres non fournis, notamment pour les personnels SIC en services de police et en préfectures
- cartographie nationale des emplois, des effectifs par statuts et des postes vacants
- refonte des formations initiales et continues (conventions avec de grandes écoles)
- hausse significative des plafonds d'emplois et des recrutements hors Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur (LOPMI)
- création d'une instance de dialogue social pour l'ensemble de la filière (type CSA du numérique)